

Selon les règlements du programme Entreprise étudiante de Jeunes Entreprises Canada, à la fin de leur exercice financier, les Entreprises étudiantes doivent payer un impôt sur les sociétés équivalent à 50 % du revenu d'entreprise. Jeunes Entreprises Ottawa a décidé de réduire ce taux à 25 %. Les Entreprises de Jeunes Entreprises Ottawa ont également la possibilité de donner jusqu'à 40 % de l'impôt sur les sociétés, ou 10 % du résultat d'exploitation avant impôt, à un organisme de bienfaisance enregistré de leur choix. Voir les

Taux d'imposition normal

À la fin de chaque programme, chaque entreprise étudiante doit payer à Jeunes Entreprises Ottawa un impôt équivalent à 25 % de son résultat avant impôt (c.-à-d. le taux que les entreprises doivent normalement payer au gouvernement).

Par exemple, une fois toutes les dépenses de l'entreprise payées, y compris les salaires et les matériaux nécessaires à la fabrication du produit, disons que le résultat avant impôt de l'entreprise s'élève à 600 \$. Normalement, l'impôt sur les sociétés représenterait 25 % de ce montant.

Résultat avant impôt : 600 %
- 150 \$ d'impôt sur les sociétés (payable au Réseau d'Ottawa pour l'éducation)

exemples de calculs ci-dessous :

Il n'est pas obligatoire de verser cette somme à un organisme de bienfaisance. Les entreprises qui décident de le faire doivent faire approuver l'organisme de bienfaisance choisi au plus tard un mois avant la fin du programme. Une équipe peut également prendre l'initiative de verser un don à une œuvre de bienfaisance, mais il s'agit là d'une initiative indépendante. Les équipes qui choisissent cette option doivent s'organiser toutes seules pour le faire.

Impôt et don à un organisme de bienfaisance

Si une entreprise décide de verser une partie de leur impôt à un organisme de bienfaisance, elle peut le faire jusqu'à concurrence de **10 % de son résultat avant impôt** (ou 40 % de votre impôt sur les sociétés). Les dons **ne peuvent compter** comme une dépense d'entreprise et le don doit être déduit du revenu net. Par exemple, si votre résultat avant impôt est de 600 \$, il faut verser un impôt d'au moins 90 \$ à JE Ottawa et un don maximum de 60 \$ à l'organisme de bienfaisance de votre choix.

Résultat avant impôt : 600 \$
- 90 \$ en impôt sur les sociétés (min. 15 % du résultat avant impôt)
- 60 \$ en don à un organisme de bienfaisance XYZ (max. 10 % du résultat avant impôt)

Profit net après impôt : 450 \$